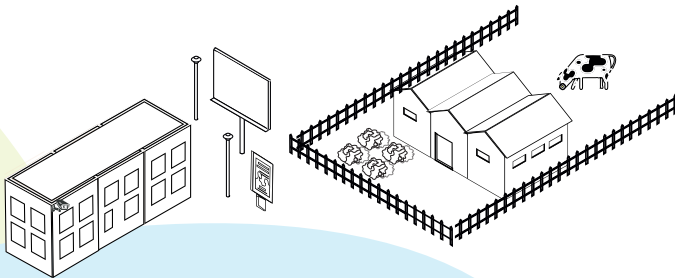


LOCAUX À RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE SERVICES GÉNÉRAUX

Formulaire d'attestation de conformité à utiliser pour des **installations électriques de consommation non liées au logement**



Parties communes / Services Généraux de bâtiment collectif d'habitation ou de lotissement (exclus les IRVE)

Important : Si votre demande de visa concerne une installation de puissance au point de livraison (PDL/PRM) supérieure à 36kVA, votre Attestation de Conformité remplie pour Services Généraux d'immeuble d'habitation devra être accompagnée d'un dossier technique SC 143 rempli également. Ce dossier technique est disponible pour téléchargement sur notre site à la rubrique [Dossiers Techniques](#).

Installation soumise à réglementation particulière :

Lieux de travail*

Établissements industriels, artisanaux, agricoles, immeuble de bureaux, bâtiments communaux, mines et carrières, IRVE, etc

Etablissement recevant du public* établissements de spectacle, de soins, d'enseignement, hôtellerie, restauration, magasins de vente, centres commerciaux, chambres de commerce, de métiers, d'agriculture, ..., ports, aéroports, gares, banques, IRVE, etc

Immeuble de Grande Hauteur* (Services généraux, parties communes)

* Rapport de contrôle d'un organisme d'inspection à joindre avec votre attestation

certifia
ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Installation de consommation à usage non domestique

N° 1267903
Famille et cat. de service
CODE DE L'ÉLECTRICITÉ
DOD 10.0.2
Cliquez ici pour télécharger le formulaire

Visa du CONSUEL
Visa à l'attention des Services des Ministères de l'Énergie et de l'Équipement
à déposer avec le dossier de demande de raccordement

ADRESSE DES CORRESPONDANCES

Nom du contact : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Tél portable : _____
Mail : _____ @ _____

INSTALLATEUR

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) * : NON OUI
 Si oui : Rôle/étape du point de livraison fournie par le G.R.D. : _____

Nom du propriétaire de l'installation : _____

Nom du site : _____

Type : Cocher la case s'il s'agit d'un I.G.H. : IGH (immeuble de grande hauteur - voir R122-2 du code de la construction et de l'habitation)
 ÉTABLISSEMENT RECEVANT DES TRAVAILLEURS ET/OU DU PUBLIC : Activité * (1) : _____
 INSTALLATION EXTÉRIEURE : Type : Éclairage public mobilier urbain autre : _____
 FOYER LOGEMENT (hors unité de vie) éclairage prises de courant
 SERVICE GÉNÉRAUX DE BÂTIMENTS D'HABITATION : Type * : _____ autre * (2) : _____

Adresse * N° : _____ Rue : _____
Complément : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Latitude : _____ Longitude : _____

TRAVAUX

INSTALLATION NEUVE remplir la colonne "nouveaux" du tableau A
 RENOVATION TOTALE remplir la colonne "nouveaux" du tableau A
 RENOVATION PARTIELLE remplir les deux colonnes du tableau A
 MISE EN SÉCURITÉ DES PARTIES COMMUNES DE BÂTIMENTS D'HABITATION remplir la colonne "évènements" du tableau A

Travaux *	Tableau A	
	nouveaux	évènements
1		
2		
autres		

Puissance limitée (3) : OUI NON Si non et en l'absence de rapport d'un organisme d'inspection : Fournir le dossier SC 143 (4)
 Autres interventions en électricité sur installation de consommation (5) : NON OUI Si oui : indiquer nom et coordonnées : _____

L'installateur soussigné atteste que l'installation électrique de consommation, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties renouvelées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non renouvelées.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter le Règlement Inter-Villes du CONSUEL.

* **Données obligatoires ou cocher obligatoirement une case.**
 (1) : "Activité" : Bureau - "à l'agriculture", Hôtel - "Mobilier", (2) : "Éclairage" : Châssis en "Châssis public",
 (3) : "Puissance limitée" ou "Capacité" : 36 kVA en point de livraison < 20 A monophasé ou < 60 A triphasé
 (4) : Téléchargeable à la page de [www.consuel.com](#) ou envoi sur demande.
 (5) : Concernant les installations électriques sans formalisation électrique ou des dispositifs de protection contre les surintensités ou surtension en continu (selon les cas).
 Consultation : à la fin de l'année 2023, toutes les données relatives à la consommation électrique (Y compris les données de pointe) et de distribution d'électricité sont soumises à un traitement automatisé de données personnelles (Y compris les données de pointe) et de distribution d'électricité. Les données sont traitées par le service informatique de CONSUEL pour l'analyse de la consommation et de la distribution d'électricité. Les données sont traitées par le service informatique de CONSUEL pour l'analyse de la consommation et de la distribution d'électricité.
 Toute modification de données doit être déclarée à l'attention du service informatique de CONSUEL.

Date * : _____ / _____ / _____
Signature * : _____

Installation extérieure à usage non domestique* :

Éclairage public
Éclairage des lieux accessibles au public
Illuminations permanentes
Système de signalisation

Installations d'opérateurs en communication :

Antennes, courant porteur en ligne, etc

Système de surveillance :

Caméras, radars, etc

Systèmes de contrôle d'accès :

Barrières, etc

Édicules sur la voie publique :

Abri bus, kiosque, distributeurs automatiques, sanisettes, etc

Mobilier urbain

Horodateurs, borne de charge pour véhicule électrique, marchés, aire de jeux, etc.

Autres équipements extérieurs :

Borne de recharge pour véhicule électrique, distributeurs automatiques,...

Station de traitement d'eau :

Épuration, pompage, etc

SC 302-2